REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/125

Objet : Stationnement pour travaux de rénovation intérieure

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 24/06/2025 par Mme BOUILLOT Marie en vue d'occuper le domaine public au droit des 21 et 23 rue de la République, afin de stationner un camion dans le cadre de travaux de rénovation intérieure pour la période du 27/06/2025 au 26/07/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme BOUILLOT Marie est autorisée à occuper le domaine public au droit des 21 et 23 rue de la République, afin de stationner un camion dans le cadre de travaux de rénovation intérieure pour la période du 27/06/2025 au 26/07/2025.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 24 juin 2025

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)